

FEUILLE FÉDÉRALE

79^e année

Berne, le 9 mars 1927

Volume I

Paraît une fois par semaine. Prix: 20 francs par an; 10 francs pour six mois plus la finance d'abonnement ou de remboursement par la poste.

Insertions: 50 centimes la ligne ou son espace; doivent être adressées franco à l'imprimerie K.-J. Wyss Erben, à Berne.

2185

RAPPORT

du

Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur la gestion et le compte de la régie des alcools pour l'année 1926.

(Du 1^{er} mars 1927.)

Nous référant à l'article 2 du règlement du 10 juillet 1903 de vos commissions permanentes, nous avons l'honneur de vous soumettre notre rapport sur la gestion de la régie des alcools pendant l'année 1926.

I. Généralités.

Les arrêtés que nous avons pris dans le courant de l'année 1926 et qui ont été publiés dans le *Recueil des lois fédérales* sont les suivants :

1. Arrêté du Conseil fédéral du 19 février 1926 concernant le remboursement du bénéfice du monopole sur les produits alcooliques exportés en 1925, *Rec. off.*, n. s., 42, p. 38.

2. Arrêté du Conseil fédéral du 26 mars 1926 concernant les prix de vente de la régie des alcools pour l'alcool industriel, entré en vigueur le 26 mars 1926 et abrogeant celui du 21 septembre 1925, *Rec. off.*, n. s., 42, p. 239.

3. Arrêté du Conseil fédéral du 26 mars 1926 concernant la vente d'alcool de bouche par la régie, entré en vigueur le 26 mars 1926 et abrogeant celui du 11 juin 1923, *Rec. off.* 42, p. 241.

4. Arrêté du Conseil fédéral du 26 mars 1926 concernant les prix de vente de la régie des alcools pour l'alcool à brûler, entré en vigueur le 26 mars 1926 et abrogeant celui du 22 janvier 1924, *Rec. off.* 42, p. 243.

Au sujet de la *revision de la législation sur l'alcool*, nous vous avons adressé le 29 janvier 1926 un message accompagné d'un projet de revision des articles 31 et 32^{bis} de la Constitution fédérale. La priorité des débats appartient au Conseil national. La commission

du Conseil national a discuté le projet dans plusieurs séances tenues au cours de l'année 1926 (du 15 au 18 mars à Locarno, du 28 au 30 avril à Spiez, du 26 au 28 juillet à Righi-Kulm et les 15 et 16 novembre à Berne) et a presque achevé ses travaux. Nous espérons que le Conseil national pourra s'en occuper prochainement.

Nous ne saurions assez répéter que la revision des articles 31 et 32^{bis} de la Constitution fédérale est pour notre pays l'une des tâches actuelles les plus importantes, non seulement au point de vue fiscal, mais surtout au point de vue sanitaire et moral, et que sa solution a une très grande portée pour l'avenir de notre peuple. Nous espérons par conséquent que la revision de la législation sur l'alcool pourra être activée.

* * *

Ainsi qu'il ressort du compte d'exploitation, p. 159, les recettes nettes de la régie des alcools pour l'année 1926 se montent à fr. 7,244,727.97

Ce bénéfice net est employé comme suit:

Répartition aux cantons	fr. 3,886,090. —
Versement au fonds d'assurance	» 100,000. —
Versement au fonds de compensation de pertes	» 100,000. —
Pour amortissement du solde passif à fin 1925	» 2,985,294.18
Solde à reporter à compte nouveau	» 173,343.79
Total	<u>fr. 7,244,727.97</u>

Le résultat du compte d'exploitation de la régie des alcools, de fr. 1,717,727.97 meilleur que les prévisions du budget, permet d'amortir le solde passif de fr. 2,985,294.18 reporté de 1925 sur 1926 et de distribuer aux cantons, au lieu de 80 cts. seulement, 1 franc par tête de population. Outre cela, les provisions de marchandises n'ont en aucun cas été évaluées au-dessus des prix du marché mondial.

Le bénéfice net se décompose comme suit:

Vente de trois-six et alcool, de substances dénaturantes et de futaie, moins les frais d'achat et le remboursement du bénéfice du monopole sur les produits alcooliques exportés	fr. 6,358,042.09
Droits de monopole sur les eaux-de-vie fines, etc.	» 2,073,063.76
	<u>fr. 8,431,105.85</u>

Moins:

Frais de transport	fr. 533,325.07	
Administration, entretien des bâtiments et installations, intérêts	» 653,052.81	» 1,186,377.88
Comme ci-dessus		<u>fr. 7,244,727.97</u>

Le chiffre des ventes d'alcool de bouche de la régie des alcools a subi en 1926 une diminution de 5558.⁰⁰ quintaux métriques à 92½ % du poids, par rapport à celui de 1925, y compris l'alcool de fruits. Si nous laissons de côté l'alcool de fruits vendu par la régie en 1925, l'année 1926 accuse par contre une augmentation de 7627.⁰⁵ quintaux métriques d'alcool de bouche.

Ces chiffres montrent que la concurrence de l'alcool de fruits a bien été éliminée du marché libre, mais que celle des eaux-de-vie de marcs de fruits existe toujours et qu'elle se fait sentir dans une très large mesure. La régie des alcools n'arrive guère aujourd'hui à vendre qu'un peu plus de la moitié des quantités d'alcool de bouche qu'elle vendait avant la guerre. Après la dernière augmentation des prix de l'alcool de bouche, la concurrence des eaux-de-vie de marcs de fruits s'est encore accrue du fait que de grandes distilleries industrielles ont passé, en y trouvant leur compte, à la fabrication d'eau-de-vie à partir des fruits et du cidre. Une telle extension de la distillation n'est certainement pas dans l'intérêt de notre arboriculture fruitière. Le moût destiné à la distillation étant au point de vue technique plus facile à obtenir qu'un bon cidre marchand, une extension de la fabrication d'eau-de-vie par la mise en œuvre directe des fruits et du cidre ne manquerait pas de désorganiser et d'affaiblir peu à peu la production du cidre. Elle provoquerait en outre un recul de la production indigène du fruit de table; ce recul a déjà atteint actuellement un degré tel, que, même dans des villages situés au milieu de contrées les plus riches en arbres fruitiers, des pommes du Canada bien triées et présentées au public sous une forme attrayante peuvent être vendues à de bons prix.

En outre, une nouvelle augmentation des prix de l'alcool de bouche n'entraînerait pas, comme le prouvent les expériences faites dans ce domaine, une augmentation correspondante du prix des eaux-de-vie, pour la bonne raison que des quantités considérables d'eau-de-vie de marcs de fruits inonderaient peu à peu le marché.

Seule une législation rationnelle s'étendant à toute la consommation de l'eau-de-vie, telle que nous la proposons dans notre message du 29 janvier 1926, permettra d'assurer, par une augmentation des prix de l'alcool et des eaux-de-vie, un rendement normal de la régie des alcools et d'encourager, même par des mesures d'ordre technique, notre arboriculture fruitière qui en a grandement besoin, surtout celle qui produit du fruit de table.

Le chiffre des ventes d'alcool à brûler et d'alcool industriel est de nouveau supérieur à celui de l'année précédente, ce qui est attribuable aux besoins plus grands de diverses fabriques de produits chimiques et probablement aussi à la réduction des prix de vente. Nous relèverons, en passant, que depuis plusieurs mois la régie

grâce à d'heureux achats, vend ces alcools à un prix bien inférieur à la parité des prix pratiqués sur le marché mondial.

Les quantités suivantes ont été vendues en Suisse dans les années 1921 à 1926 :

	Alcool de bouche (sans l'alcool de fruits)	Alcool de fruits (pour la boisson)	Total	Alcool à brûler	Alcool industrie
en quintaux métriques à 92 $\frac{1}{2}$ % du poids					
1921 . . .	6,159. ⁶⁶	1,836. ⁵⁶	7,996. ²²	26,024. ⁶⁸	10,139. ⁷⁶
1922 . . .	9,880. ¹⁷	400. ²³	10,280. ⁴⁰	32,115. ⁸¹	15,712. ⁹⁴
1923 . . .	14,457. ³⁰	13,101. ⁰⁰	27,558. ³⁰	35,909. ²¹	20,530. ⁵⁵
1924 . . .	18,600. ⁵¹	9,686. ⁰⁸	28,286. ⁵⁹	40,478. ⁸⁴	23,816. ²⁰
1925 . . .	23,419. ³²	13,186. ³⁵	36,605. ⁶⁷	41,964. ⁴¹	26,149. ⁵⁵
1926 . . .	31,046. ⁷⁷	—	31,046. ⁷⁷	43,559. ⁸⁶	27,154. ²⁵

Ainsi que cela ressort du tableau suivant, les frais généraux par quintal métrique d'alcool vendu ont été de nouveau réduits.

	Dépenses pour administration, y compris l'entretien des bâti- ments et installations, etc. Fr.	Intérêts passifs moins intérêts actifs Fr.	Total Fr.	Par quintal métrique d'alcool vendu Fr.
1921 . . .	954,024. 31	239,942. 79	1,193,967. 10	27. —
1922 . . .	782,288. 29	287,924. 60	1,070,212. 89	17. 78
1923 . . .	798,718. 96	225,848. 30	1,024,567. 26	12. 18
1924 . . .	655,892. 50	98,271. 09	754,163. 59	8. 13
1925 . . .	703,619. 06	127,924. 78	831,543. 84	7. 93
1926 . . .	655,967. 21	+2,914. 40	653,052. 81	6. 41

L'effectif du personnel était à fin de 1926 de 46 personnes.

De plus amples détails figurent dans les divers chapitres qui suivent.

II. Administration.

(Y compris le service des intérêts et l'entretien des bâtiments.)

A. Personnel.

Pendant l'exercice écoulé, la régie a occupé le personnel ci-après :

	Moyenne				Etat à la fin de l'année
	Fonctionnaires et employés permanents y compris les concierges	Ouvriers perma- nents	Personnel employé à titre temporaire	Total	
Administration générale	28	—	—	28	28
Entrepôt et raffinerie de Delé- mont	4	3	—	7	7
Entrepôt de Berthoud	3	1	—	4	4
Entrepôt de Romanshorn	5	2	—	7	7
Total	40	6	—	46	46.

B. Dépenses totales pour l'administration (rubrique 2 e., p. 159).

	Compte de 1926 Fr.	Prévisions du budget Fr.
1. Administration générale :		
Traitements des fonctionnaires et employés	150,587. 35	158,100. . .
Allocations de renchérissement	110,083. 60	114,900. —
Indemnités pour travaux spéciaux	— —	3,000. —
Frais de voyage	20,620. 05	24,000. . .
Service de maison, y compris l'assurance en cas de maladie	6,524. 70	6,000. —
Indemnité de bureau au personnel de contrôle	100. —	100. —
Versement à la caisse d'assurance	24,601. 05	25,650. —
Primes versées à la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents	331. 55	800. . .
Imprévu	— —	1,450. . .
<i>Total des dépenses pour le personnel</i>	<u>312,848. 30</u>	<u>334,000. —</u>
Chauffage, éclairage et nettoyage	7,739. 18	18,000. . .
Impression de rapports	9,358. 25	18,000. . .
Livres de commerce, formulaires, bibliothèque, y compris les frais de reliure	10,684. 05	15,000. —
Matériel de bureau et de laboratoire	3,356. 80	7,000. —
Frais de poste, de téléphone et de télégrammes	6,183. 62	9,000. —
Assurance (bâtiments, responsabilité, etc.)	856. 10	1,200. —
Divers	1,074. 60	3,490. —
	<u>39,252. 60</u>	<u>71,690. . .</u>
A déduire: Loyers et restitution de frais d'administration	7,416. 13	5,690. —
<i>Total des dépenses pour le matériel</i>	<u>31,836. 47</u>	<u>66,000 —</u>
Total administration générale	<u>344,684. 77</u>	<u>400,000: —</u>
2. Administration des entrepôts (entrepôts et établissement de rectification):		
a. Entrepôts de la régie:		
Berthoud: Dépenses pour le personnel	* 33,342. 90	37,800. —
Dépenses pour le matériel	2,813. 83	7,200. —
	<u>36,156. 53</u>	<u>45,000. —</u>
Delémont: Dépenses pour le personnel	* 50,085. 75	57,600. —
Dépenses pour le matériel	13,683. 83	14,400. . .
	<u>63,769. 58</u>	<u>72,000. . .</u>
Romanshorn: Dépenses pour le personnel	* 44,847. 90	46,000. —
Dépenses pour le matériel	9,019. 33	12,000. —
	<u>53,867. 23</u>	<u>58,000. . .</u>
	<u>153,793. 34</u>	<u>175,000. —</u>

* Voir page 146.

A reporter

	Report	153,793. 34	175,000. —
b. Entrepôts loués :			
Aarau		13,965. 05	15,500. —
Bâle		18,449. 30	20,500. —
		<hr/>	
		32,414. 35	36,000. —
		<hr/>	
Total administration des entrepôts		186,207. 69	211,000. —
3. Conférences, rapports d'expertise, etc. .		6,279. 20	19,000. —
4. Bonification à l'administration des douanes		90,858. 25	70,000. —
		<hr/>	
Total		628,029. 91	700,000. —
Moins: Finance d'administration sur alcool industriel		143. 50	—
		<hr/>	
Total général p. 159		627,886. 41	700,000. —
		<hr/>	
Dépenses en moins		72,113. 59	
* Y compris (voir page 145):			
	Berthoud	Delémont	Romanshorn
Les versements à la caisse d'assurance	3,034.75	4,456.35	3,735.90
Les primes d'assurance-accidents	451.90	414.90	565.50
Les frais de voyage	—	584.—	52.50
	<hr/>		
	3,486.65	5,455.25	4,353.90
			13,295.80

Ainsi que le montre la récapitulation ci-dessus, les dépenses effectives sont de fr. 72,113.59 inférieures aux prévisions du budget.

A l'exception de la rubrique « c. 4, bonification à l'administration des douanes », qui accuse un excédent de dépenses de fr. 20,858.25 provenant d'une plus forte importation, les dépenses restent partout au-dessous des prévisions.

C. Service des intérêts (rubrique 2 f., page 158).

Les recettes ont atteint:	Fr.
Intérêts du service des chèques postaux	42. 70
Intérêts sur l'avoir de la régie auprès du département des finances	22,066. 65
Intérêts sur compte-courant de la Banque nationale suisse	6,482. 30
Intérêts sur les avances accordées aux associations de distillerie	2,013. 82
Intérêts actifs sur divers comptes	74. 10
	<hr/>
	30,679. 57
Les dépenses s'élèvent à:	Fr.
Intérêts sur les cautionnements	380. —
Intérêts sur les avances du département des finances	21,219. 50
Intérêts payés à l'administration des douanes	4,922. 47
Intérêts payés à des associations de distillerie	9. 85
Intérêts crédités au fonds des dénonciateurs	1,233. 35
	<hr/>
	27,765. 17
Excédent des intérêts actifs sur les intérêts passifs	2,914. 40

Le budget prévoyait pour le service des intérêts une dépense de 100,000 francs. L'amélioration provient du remboursement des avances du département fédéral des finances.

D. Entretien et mise au complet des installations des bâtiments d'administration (à Berne, Delémont et Romanshorn), des entrepôts (à Delémont, Berthoud, Romanshorn, Aarau et Bâle), des appareils de rectification (à Delémont), des wagons-réservoirs, des appareils de contrôle dans les distilleries, etc. (rubrique 2 h., p. 159).

Il avait été prévu au budget une somme de . . .	fr. 38,000. —
La somme dépensée est de	fr. 28,080. 80:
Bâtiments d'administration et de chimie à Berne . . .	fr. 10,023. 25
Entrepôt et établissement de rectification à Delémont . . .	» 13,607. 10
Entrepôt de Berthoud	» 883. 05
» » Romanshorn	» 6,408. 20
» d'Aarau	» 172. 50
» de Bâle	» 557. 60
Achat de fûts en fer, y compris leur réparation et celle de wagons-citernes	» 1,094. 55
à déduire:	fr. 32,746. 25
Paiements d'acheteurs d'alcool, etc., pour réparation de fûts en fer et produit de la vente de fûts en fer et de vieux métaux	fr. 4,085. 45
Fûts en fer en magasin (p. 151)	» 580. —
	<u>4,665. 45</u>
Dépenses nettes	<u>fr. 28,080. 80</u>

Les dépenses pour l'entrepôt de Delémont proviennent en majeure partie de l'installation de pompes électriques et des changements qui ont dû être apportés à la conduite électrique.

III. Achats.

A. Spiritueux de provenance indigène.

La consommation indigène (trois-six et alcool) en 1926 se chiffre comme suit:

	Alcool de bouche	Alcool dénaturé	Total
	q. à 92 1/2 % du poids	q. du poids	q.
Vente par la régie des alcools	31,046,77	70,714,11	101,760,88
Importation par des particuliers:			
a. Alcool absolu (1,215,6 kg. = 1,206 kg. à 100 % moins 16 2/3 % de tare)	10,86	—	10,86
b. Trois-six et alcool destinés à la consom- mation, non livrés par la régie (7,885,7 kg. = 6,410 kg. à 100 %, moins 16 2/3 % de tare)	57,75	—	57,75
c. Alcool industriel non livré par la régie	—	10,88	10,88
A reporter	31,115,88	70,724,94	101,840,83

A déduire: Exportation:	Report	31,115. ⁶⁸	70,724. ⁹⁴	101,840. ⁸⁵
a. D'après le chapitre VI ci-après		139, ⁷⁷	—	} 139, ⁹⁷
b. D'après la statistique du commerce, n° 1070 du tarif douanier		—	0, ²⁰	
	Reste	30,975. ⁶¹	70,724. ⁷⁴	101,700. ³⁵

Pendant la campagne de distillation 1925/26, il n'a été distillé, selon les articles 2 et 3 de la loi sur l'alcool, ni pommes de terre, ni céréales, mais que des déchets de la fabrication de sucre de betteraves.

En lieu et place de la distillation de pommes de terre, nous avons de nouveau, par notre arrêté du 1^{er} octobre 1926, pris des mesures pour une utilisation rationnelle de la récolte de pommes de terre de l'automne 1926, quoiqu'elle ne fût que moyenne, et pour l'approvisionnement du pays en pommes de terre. Ces mesures ont été prises vu les bonnes expériences faites précédemment et au profit de tous les milieux intéressés.

Les frais occasionnés par elles et payés au cours de l'exercice se montent :

pour l'utilisation de la récolte de 1925 (magasinage, subsides de frais de transport, etc) à	fr. 492,937. 18
pour l'utilisation de la récolte de 1926 (subsides de frais de transport, etc.) à	» 160,057. 50

Il faut y ajouter :

fr. 652,994. 68

Indemnités de chômage pour les campagnes de distillation 1925/26 et 1926/27	» 319,480. —
---	--------------

Indemnités de liquidation	» 139,000. —
-------------------------------------	--------------

Surprix payé à la fabrique de sucre d'Aarberg pour l'alcool de mélasse provenant de betteraves indigènes	» 96,640. 65
--	--------------

Total des dépenses faites selon les art. 2/3 de la loi sur l'alcool	fr. 1,208,115. 33
---	-------------------

Il faut en déduire :

Rabais accordés à la régie sur les frais de transport de pommes de terre payés par elle pour les récoltes de 1925 (fr. 90,000) et 1926 (fr. 10,000)	fr. 100,000. —
---	----------------

Réserves mises en compte en 1925 (rapport p. 149)	» 600,000. —
---	--------------

Surprix susmentionné, déjà compris dans le coût de l'alcool indigène, page 150	» 96,640. 65
--	--------------

Moins: Mises en réserve	fr. 796,640. 65
-------------------------	-----------------

pour subsides de frais de transport	fr. 150,000. —
---	----------------

pour indemnités de chômage	» 100,000. —
--------------------------------------	--------------

» 250,000. —

» 546,640. 65

Reste au compte de 1926, page 150, la somme de . . .	fr. 661,474. 68
--	-----------------

Coût de l'alcool indigène.

1926	Quantité emmagasinée		Prix d'achat au total	Moyenne	
	Hectolitres à 100 o/o	Quintaux métriques à 92 1/2 o/o du poids		par hec- tolitre à 100 o/o	par quin- tal mé- trique à 92 1/2 o/o du poids
suivant le compte de 1926					
			Fr.	Fr.	Fr.
a. Alcool de déchets de la fabrication de levure pressée	784,05	671,80	26,343. 97	33. 60	39. 21
b. Alcool de mélasse d'Aarberg	3,325,90	2,849,74	210,630. 25	63. 33	73. 91
c. Alcool de déchets de la fabrication de cellulose	8,931,33	7,652,60	306,107. 60	34. 27	40. —
Total	13,041,33	11,174,23	543,081. 82	41. 64	48. 60
Plus frais de transport . . .	—	—	23,696. 35	1. 82	2. 12
Prix de l'alcool rendu aux entrepôts (p. 150)	13,041,33	11,174,23	566,778. 17	43. 46	50. 72

* Les 254,411 kg. à 92 1/2 o/o du poids livrés pendant la campagne 1925/26 provenaient de betteraves indigènes et ont été payés à fr. 74,38 les 100 kg.

B. Spiritueux importés.

Nous avons reçu :

de Hongrie	q	23,415,70
d'Allemagne	q	19,847,47
des Pays-Bas	q	14,210,21
des Indes néerlandaises	q	11,075,08
de Pologne	q	2,143,80
de Belgique	q	1,217,14
Total	q	71,909,53

Ces achats ont coûté, rendus aux entrepôts, droit de douane non compris, p. 150 :

	à 92 1/2 o/o du poids	Fr.	Moyenne par q fr.
Trois-six extrafin Kahlbaum	1,093,21	47,409. —	43. 37
Trois-six fin	47,777,26	1,600,596. 21	33. 50
Alcool secondaire, non dénaturé	16,766,27	507,616. 18	31. 57
» » dénaturé	6,272,81	219,624. 25	
Marchandise rendue franco à la frontière suisse	71,909,55	2,375,245. 64	33. 03
Frais de transport interne	—	71,506. 48	—. 99
Total	71,909,55	2,446,752. 12	34. 02

C. Rectification.

Il n'a été fait aucune rectification au cours de l'exercice.

D. Achats d'alcool en général (indigène et étranger).

La régie a pourvu comme suit aux besoins de la consommation pendant l'année 1926 :

Achats de trois-six et d'alcool pour la consommation en boisson (rubr.2a, p.158).

	Kg. à 92 1/2 % du poids	Prix moyen par q. Fr.	Fr.
Stocks fin 1925	5,867,571	40. 26	2,362,324. —
Achats en 1926 :			
Alcool indigène, p. 149	1,117,423	50. 72	566,778. 17
Alcool étranger, p. 149	6,563,674	33. 84	2,220,890. 22
Droit d'entrée	—	—	139,850. 45
Echantillons	397	—	—
Excédents de poids	3,281	—	—
Participation aux subsides de frais de transport, indemnités et excé- dents de prix, p. 148	—	—	218,394. 47
	<u>13,552,346</u>	<u>40. 64</u>	<u>5,508,237. 31</u>
Report sur: Alcool destiné à la dé- naturation	5,227,580	36. 51	1,908,671. 26
	<u>8,324,766</u>	<u>43. 24</u>	<u>3,599,566. 05</u>
Stocks à reporter sur 1927, page 151	5,205,011	39. 38	2,049,902. —
Total des dépenses	<u>3,119,755</u>	<u>49. 67</u>	<u>1,549,664. 05</u>
Le budget avait prévu pour 26,260 q. une dépense de .			<u>1,482,000. —</u>

Achats d'alcool destiné à la dénaturation et de substances dénaturantes (rubrique 2 b, p. 158).

1. Alcool à brûler.

	Kg. à 92 1/2 % du poids	Prix moyen par q. Fr.	Fr.
Stocks fin 1925	4,063,759	40. —	1,625,503. —
Achats en 1926 :			
Alcool étranger, dénaturé, p. 149	627,281	36. 01	225,861. 90
Report de: Alcool de bouche . . .	2,503,965	36. 24	907,450. 35
Droits d'entrée	—	—	169,258. 27
Excédents de poids	128	—	—
Participation aux subsides de frais de transport, indemnités et excé- dents de prix, p. 148	—	—	443,080. 21
Substances dénaturantes	91,215	119. 58	109,076. 57
	<u>7,286,348</u>	<u>47. 76</u>	<u>3,480,230. 30</u>
Stocks à reporter sur 1927, p. 151	2,898,578	38. —	1,101,460. —
Total des dépenses	<u>4,387,770</u>	<u>54. 21</u>	<u>2,378,770. 30</u>

2. Alcool industriel.	Kg. à 92 1/2 ‰ du poids	Prix moyen par q. Fr.	Fr.
Stocks fin 1925	455,172	40. —	182,069. —
Report de: Alcool de bouche	2,723,615	36. 76	1,001,220. 91
Droit d'entrée	—	—	228,974. 48
Excédents de poids	1,610	—	—
Substances dénaturantes	14,710	142. 76	20,999. 42
	<u>3,195,107</u>	<u>44. 86</u>	<u>1,433,263. 81</u>
Stocks à reporter sur 1927, p. 151	457,291	38. —	173,770. —
Total des dépenses	<u>2,737,816</u>	<u>46. —</u>	<u>1,259,493. 81</u>
TOTAL de la rubrique 2b	<u>7,125,586</u>	<u>51. 06</u>	<u>3,638,264. 11</u>

Le budget avait prévu pour 68,150 q. une dépense de . 3,362,000. —

E. Achat de fûts en bois (rubrique 1 d, p. 158 et rubrique 2 c, p. 158).

	Nombre de pièces	Fr.
Stocks fin 1925	121	2,816. —
Achats en 1926, en Suisse	125	1,110. 70
» » » à l'étranger	300	8,893. 95
Frais de transport et frais accessoires	—	225. 50
	<u>546</u>	<u>13,046. 15</u>
Stocks à reporter sur 1927, voir ci-dessous	238	5,475. —
Vente et frais d'achat	<u>308</u>	<u>7,571. 15</u>
Produit de la vente		<u>9,696. —</u>
Bénéfice		<u>2,124. 85</u>

F. Récapitulation des provisions à la fin de 1926.

	Kg. à 92 1/2 ‰ du poids	Moyenne par q. Fr.	Fr.
Alcool de bouche, p. 150	5,205,011	39. 38	2,049,902. —
Alcool à brûler, p. 150	2,898,578	38. —	1,101,460. —
Alcool industriel, p. 151	457,291	38. —	173,770. —
	kg.		
Substances dénaturantes	144,710	119. 97	173,602. —
Fûts en bois, voir ci-dessus	pièces 238	—	5,475. —
Fûts en fer, p. 147	» 12	—	580. —
			<u>3,504,789. —</u>

IV. Vente.

Remarquons d'abord que les *frais de transport* (rubrique 2d, p. 158) ont absorbé :

	D'après le compte de 1926		
	q. m. à 92 $\frac{1}{2}$ % du poids	moyenne par q. Fr.	Fr.
Alcool de bouche	31,046,77	5. 41	168,068. 50
Alcool dénaturé	70,714,11	5. 16	365,256. 57
	<u>101,760,88</u>	<u>5. 24</u>	<u>533,325. 07</u>

Le budget prévoyait pour 94,620 q une dépense de . . . 568,000. —

Il a été *vendu* pendant l'exercice écoulé :

A. Alcool destiné à la consommation en boisson (rubrique 1b, p. 158).

Qualités	q. m. à 92 $\frac{1}{2}$ % du poids	le q. à fr.	Fr.
Trois-six extrafin	106.33	250. —	26,582. 50
» »	327.01	245. —	80,117. 45
Trois-six Kahlbaum	82.20	250. —	20,550. —
» »	365.36	245. —	89,513. 20
Trois-six surfin	73.33	250. —	18,332. 50
» »	146.10	235. —	34,333. 50
Trois-six fin	7,312.47	200. —	1,462,494. —
» »	21,730.88	220. —	4,780,793. 60
Alcool brut	233.62	200. —	46,724. —
» »	656.18	220. —	144,359. 60
Alcool absolu	13.29	291. 95	3,880. —
	<u>31,046.77</u>	<u>216. 05</u>	<u>6,707,680. 35</u>

Le budget prévoyait pour 26,000 q une recette de 5,250,000. —

B. Alcool pour usages techniques et domestiques (rubrique 1c, p. 158).

	q. m. à 92 $\frac{1}{2}$ % du poids	q. m. à 90 % du poids	le q. à fr.	Fr.
1. Alcool à brûler	43,559.86	1,531.60	65. —	99,554. —
		914.32	66. —	60,345. 12
		1,654.80	67. —	110,871. 60
		758.76	68. —	51,595. 68
		29,777.72	70. —	2,084,440. 40
		10,132.43	75. —	759,932. 25
	43,559.86	(44,769.63)	(70. 73)	3,166,739. 05
A déduire le rabais				5,240. 55
	43,559.86	(44,769.63)	(70. 62)	3,161,498. 50

Qualités	q. m. à 92 $\frac{1}{2}$ % du poids	le q. à fr.	Fr.
2. Alcool industriel :			
Trois-six fin	9,875. ³⁰	58. —	572,767. 40
» »	107. ⁹⁷	59. —	6,370. 23
» »	1,211. ⁵³	60. —	72,691. 80
» »	329. ⁷¹	61. —	20,112. 31
» »	5,914. ²¹	63. —	372,595. 23
» »	5,688. ⁵²	68. —	386,819. 36
Alcool secondaire	437. ⁴⁰	55. —	24,057. —
» »	371. ⁹⁹	57. —	21,203. 43
» »	450. ⁰⁰	58. —	26,100. —
» »	1,859. ⁴³	60. —	111,565. 80
» »	840. ⁶⁴	63. —	52,960. 32
Alcool absolu	67. ⁵⁵	104. 51	7,059. 65
	<hr/>		
	27,154. ²⁵	61. 66	1,674,302. 53
Substances dénaturantes	134. ⁴⁴ ⁵⁴⁴	294. 31	39,570. 04
	<hr/>		
	27,288. ⁶⁹ ⁵⁴⁴	62. 81	1,713,872. 57
A déduire le rabais			19,515. 05
			<hr/>
			1,694,357. 52
Pour appoints (24 cts sur l'alcool industriel moins 6 cts sur les substances dénaturantes)			— . 18
	<hr/>		
	27,288. ⁶⁹ ⁵⁴⁴	62. 09	1,694,357. 70
	<hr/>		
TOTAL de la rubrique 1 c	70,848. ⁵⁵ ⁵⁴⁴	68. 54	4,855,856. 20
	<hr/>		
Le budget prévoyait :			
Pour la vente d'alcool à brûler de	43,000 q	une recette de	3,209,000. —
Pour la vente d'alcool industriel et de substances dénaturantes de	25,620 »	» » »	1,676,000. —
	<hr/>		
En tout pour la vente de	68,620 q	» » »	4,885,000. —
	<hr/>		

V. Droits de monopole perçus sur les eaux-de-vie fines, etc.

(Rubrique 1 e, p. 158.)

	Fr.	Prévisions du budget
	Fr.	Fr.
La perception, à la frontière, des droits de monopole a produit*	2,070,804. 18	1,635,000
Remboursements à déduire :		
sur des matières premières étrangères qui n'ont pas été distillées, sur des marchandises ne contenant pas d'alcool, sur des spiritueux pour usages techniques, etc.	13,887. 51	—
	<hr/> 2,056,916. 67	1,635,000
Somme à laquelle il faut ajouter les droits perçus pour la fabrication, dans le pays, d'eaux-de-vie fines soumises au monopole	16,147. 09	30,000
	<hr/> 2,073,063. 76	1,665,000

Le produit des droits de monopole perçus dans le pays se répartit comme suit : pommes de terre, fr. 440.55; fruits, baies et confitures, fr. 1485.45; sucre de piquette, fr. 3796.60; vins étrangers, fr. 2899.05; lies de vins étrangers, fr. 5210.05; marcs de raisins étrangers, fr. 2149.05, et divers, fr. 166.34; total fr. 16,147.09 (dont fr. 1796.87 de droits éludés par contraventions, page 157).

* Y compris fr. 235 000. — d'indemnité de la Caisse fédérale, en lieu et place du prélèvement à la frontière du droit de monopole sur les lies de vins importés.

Répartition, d'après les principales rubriques, des droits de monopole perçus à la frontière en 1926 :

	Produit brut		Remboursements		Produit net	
	Fr.	Kg.	Fr.	Kg.	Fr.	Kg.
I. Matières premières à distiller .	25,114. 69	607,089,3	11,544. 46	527,959,0	13,570. 23	79,130. 3
a. Pommes et poires	5,293. 91	250,113,5	* 9,109. 86	* 503,118,0	— 3,815. 95	— 253,004,5
b. Racines de gentiane, fraîches ou séchées	14,126. 34	258,152,9	2,434. 60	24,841,0	11,691. 74	233,311,0
c. Fruits et baies foulés, baies de genièvre, fraîches ou sé- chées, etc.	564. 79	6,007,2	—	—	564. 79	6,007,2
d. Jus de fruits et de baies, purée de fruits, etc.	2,528. 44	41,415,3	—	—	2,528. 44	41,415,3
e. Raisins frais	472. 69	18,902,0	—	—	472. 69	18,902,0
f. > secs	203. 11	5,522,0	—	—	203. 11	5,522,0
g. Marcs de fruits et de raisin, lies de vin	1,913. 84	26,234,1	—	—	1,913. 84	26,234,1
h. Levure de bière et levure pressée	11. 57	742,3	—	—	11. 57	742,3
IIa. Alcool absolu, trois-six et alcool	11,883. 87	9,101,3	—	—	11,883. 87	9,101,3
b. Eaux-de-vie, liqueurs, etc. . . .	1,446,429. 71	1,248,285,4	—	—	1,446,429. 71	1,248,285,4
III. Vermouth et essence de vermouth	30,763. 98	609,981,8	—	—	30,763. 98	609,981,8
IV. Vins forts	6,023. 91	283,633,4	—	—	6,023. 91	283,633,4
V. Produits pharmaceutiques	134,983. 73	114,125,4	—	—	134,983. 73	114,125,4
a. Pour usage interne	131,881. 04	108,570,6	—	—	131,881. 04	108,570,6
b. Pour usage externe	3,102. 69	5,554,8	—	—	3,102. 69	5,554,8
VI. Parfumeries, etc.	132,282. 39	102,949,6	—	—	132,282. 39	102,949,6
VII. Produits chimiques, drogues, etc.	43,316. 66	173,535,3	2,343. 05	1,791,6	40,973. 61	171,744,2
VIII. Essences et extraits non destinés à la fabrication de boissons . .	8. 60	5,7	—	—	8. 60	5,7
IX. Indemnité de la Caisse fédérale pour les lies de vins, taxe d'im- portation sur alcools et divers .	239,996. 64	—	—	—	239,996. 64	—
	2,070,804. 18	3,148,707,7	13,887. 51	529,750,6	2,056,916. 67	2,618,957,1

* Dans ces chiffres sont compris des droits perçus en 1925, mais remboursés en 1926.

VI. Remboursement du bénéfice du monopole sur les produits alcooliques exportés (rubrique 2 g, p. 159).

En 1926, les quantités suivantes de produits alcooliques ayant droit au remboursement ont été exportées :

Vermouth	Eaux-de-vie et liqueurs	Amer	Essences de fruits Hectolitres à 100 %	Médicaments	Parfumerie	Total
12,4795	125,5408	0,2959	8,9465	2,5082	12,9803	162,7512
= quintaux métriques à 92 ¹ / ₂ ‰ du poids						139,45

La somme à rembourser au taux de fr. 120. 75 l'hl. d'alcool absolu fixé par notre arrêté du 4 février 1927 ou fr. 140. 93 par quintal métrique à 92¹/₂ ‰ du poids (y compris 19 cts. pour appoint) s'élève à fr. 19,652. 40

Il faut y ajouter :

1. Remboursements supplémentaires :

a) sur un envoi de médicaments (baume) de l'année 1924 de 0,0907 hl. à 100 ‰ =	fr.	9. 15
b) sur un même envoi de l'année 1925 de 0,0839 hl. à 100 ‰ =	»	9. 35
c) sur un envoi d'eau-de-cerises de l'année 1925 de 0,2023 hl. à 100 ‰ =	»	22. 45

2. Solde payé pour les exportations de 1925 (voir rapport de gestion de 1925, p. 18)	»	9,650. 20
En tout 139,77 q. m. à 92 ¹ / ₂ ‰ du poids et	fr.	29,343. 55
Ont été payés en 1926, p. 159	»	19,691. 15
Le solde de	fr.	9,652. 40

figurera au compte de 1927.

Le budget prévoyait une dépense de fr. 23,000.

VII. Contraventions.

Au commencement de l'année 1926, les cas de contraventions dénoncés étaient au nombre de	55
A ce chiffre sont venues s'ajouter pendant l'année de gestion affaires nouvelles. Sur le total de cas,	208
	263
	218
purent être liquidés, de sorte que cas restent en suspens.	45

Des 218 cas de contraventions liquidés en 1926, 40 furent dénoncés par des fonctionnaires de la régie des alcools et 178 découverts par l'administration des douanes. Pour manque de preuves suffisantes et pour cause de saisie infructueuse, 10 cas durent être abandonnés. Des 208 autres procès-verbaux, 21 concernent l'emploi, à la fabrication de vin, de raisins de table étrangers, 11 la distillation illicite de pommes de terre et de flocons de pommes de terre, ainsi que l'achat

ou la vente de l'eau-de-vie ainsi obtenue, 8 la distillation de cerises et de prunes étrangères et 6 la distillation d'autres fruits étrangers, 14 la distillation de vins étrangers ou de lies, 1 la fabrication d'alcool, 10 des indications frauduleuses et de fausses déclarations. 32 procès-verbaux concernent l'importation en contrebande de rhum, de cognac, de Fernet-Branca et autres eaux-de-vie et liqueurs. L'importation en contrebande de produits pharmaceutiques et de médicaments (surtout de « Proton ») a nécessité 39 procès-verbaux, celle d'eaux de toilette (surtout d'Eau-de-Cologne) et d'eaux pour les cheveux 54 procès-verbaux. La régie eut à s'occuper à trois reprises de contraventions pour emploi frauduleux de passavants et pour fausses déclarations de poids à l'importation de fruits à cidre. 8 cas concernent des demandes de restitution injustifiée de frais de transport de pommes de terre et 1 cas la détérioration de plombs.

Au point de vue financier, il faut ajouter ce qui suit au sujet des contraventions liquidées pendant l'année :

Amendes non réparties à la fin de 1925	fr. 1,903. 05
Encaissement opéré pendant l'année 1926	» 25,730. 19
	<u>fr. 27,633. 24</u>
Remboursements accordés	» 263. 95
	<u>fr. 27,369. 29</u>
Dont restaient à répartir à la fin de 1926 (v. page 160)	» 2,883. 65
Le reste de	<u>fr. 24,485. 64</u>
comprend :	
Les droits de monopole éludés et les frais	fr. 3,241. 45
Les amendes d'ordre d'après l'art. 28 de la loi sur l'alcool	» 100. —
Les amendes infligées d'après l'art. 24 de la loi sur l'alcool	» 21,144. 19
	<u>fr. 24,485. 64</u>

Cette somme a été répartie comme suit :

A la régie des alcools :

Droits de monopole éludés (v. page 154)	fr. 1,796. 87
Frais	» 1,444. 58
Aux cantons où les contraventions ont été commises	» 7,149. 64
Aux communes où les contraventions ont été commises	» 6,973. 26
Aux dénonciateurs	» 263. 84
Au fonds de la régie pour les dénonciateurs	» 3,053. 06
A la direction générale des douanes	» 3,804. 39
	<u>fr. 24,485. 64</u>

Le fonds de la régie pour les dénonciateurs était au commencement de 1926 de fr. 24,667. 68

Il y a été versé pendant l'année :

Parts de dénonciateurs	» 3,053. 06
Intérêts	» 1,233. 35

A reporter fr. 28,954. 09

		Report	fr. 28,954. 09
Dépenses en 1926:			
Parts de dénonciateurs	fr.	230. —	
Primes (moins indemnités reçues) pour ac-			
cidents non professionnels	»	928. 55	
			» 1,158. 55
Montant du fonds au 1 ^{er} janvier 1927			<u>fr. 27,795. 54</u>

VIII. Compte et bilan.

A. Compte d'exploitation.

Grand-livre page	1. Recettes.	Compte de 1926 Fr.	Budget de 1926 Fr.
— a.	Solde de l'exercice précédent	—	pour mémoire
59 b.	Vente de trois-six et d'alcool de bouche, p. 152	6,707,680. 35	5,250,000. —
60 c.	Vente d'alcool à brûler et d'alcool industriel, etc., p. 153	4,855,856. 20	4,885,000. —
61 d.	Vente de futaille, p. 151	9,696. —	pour mémoire
— e.	Droits de monopole, p. 154:		
	Compte de 1926	Budget de 1926	
	Fr.	Fr.	
62	Perçus à la frontière*) 2,070,804. 18	1,635,000. —	
	A déduire:		
	Rembour- sements . 13,887. 51	—	
	<u>2,056,916. 67</u>	<u>1,635,000. —</u>	
63	Perçus à l'in- térieur du pays . . . 16,147. 09	30,000. —	
		<u>2,073,063. 76</u>	<u>1,665,000. —</u>
73 f.	Intérêts actifs, moins les intérêts passifs, p. 146	2,914. 40	—
	Total des recettes	<u>13,649,210. 71</u>	<u>11,800,000. —</u>
	2. Dépenses.	Compte de 1926	Budget de 1926
		Fr.	Fr.
64 a.	Achat de trois-six et d'alcool de bouche, p. 150	1,549,664. 05	1,482,000. —
66 b.	Achat d'alcool à brûler, d'alcool industriel, etc., p. 151	3,638,264. 11	3,362,000. —
68 c.	Achat de futaille, p. 151	7,571. 15	pour mémoire
85 d.	Frais de transport, p. 152	533,325. 07	568,000. —
	A reporter	<u>5,728,824. 38</u>	<u>5,412,000. —</u>

*) Y compris fr. 235,000. — d'indemnité de la Caisse fédérale pour les lies de vins étrangers.

Grand-livre page		Compte de 1926		Budget de 1926
		Fr.	Report	Fr.
		5,728,824. 38		5,412,000. —
13 e.	Administration, p. 146	627,886. 41		700,000. —
86	1. Administration générale	344,684. 77		400,000. —
87	2. Administration des entrepôts	186,207. 69		211,000. —
72	3. Conférences, expertises, etc.	6,279. 20		19,000. —
17	4. Bonifications à l'administration des douanes	90,858. 25		70,000. —
		628,029. 91		700,000. —
77	A déduire: Finance administrative	143. 50		—
		627,886. 41		700,000. —
73 f.	Intérêts passifs, moins les intérêts actifs, p. 146/147	—		100,000. —
19 g.	Remboursement du bénéfice du mono- pole sur les produits alcoolici- ques exportés, p. 156	19,691. 15		23,000. —
83 h.	Entretien et mise au complet des installations des bâtiments d'ad- ministration, des entrepôts, etc., page 147	28,080. 80		38,000. —
	Total des dépenses	6,404,482. 74		6,273,000. —

3. Résumé.

	Fr.	Fr.
Total des recettes	13,649,210. 71	11,800,000. —
Total des dépenses	6,404,482. 74	6,273,000. —
Excédent des recettes	7,244,727. 97	5,527,000. —

4. Emploi de l'excédent du compte d'exploitation.

Grand-livre page		Compte de 1926		Budget de 1926
		Fr.		Fr.
33	Répartition aux cantons	3,886,090. —		3,108,872. —
75	Versement au fonds d'assurance	100,000. —		100,000. —
76	Versement au fonds de compen- sation de pertes	100,000. —		100,000. —
69	Amortissement du solde passif à fin 1925	2,985,294. 18		2,218,128. —
88	Solde à reporter à compte nouveau	173,343. 79		—
		7,244,727. 97		5,527,000. —

Grand-livre

B. Bilan.

page	Actif.	Fr.
25	Constructions et installations des entrepôts . . .	2,271,732. 25
26	Bâtiment d'administration et de chimie à Berne . . .	534,658. 40
23	Stocks dans les entrepôts	3,504,789. —
78	Banque nationale suisse, « compte A »	222,570. 28
31	» » » compte de dépôts	20,000. —
67	Département fédéral des finances	3,622,066. 65
79	Service des chèques postaux	23,061. 91
80	Avoir dans les comptes courants des entrepôts	100,628. 87
71	Débiteurs divers	5,500. —
42	Reliquats actifs	212,880. 86
		<hr/>
		10,517,888. 22

Passif.

27	Amortissements	2,806,390. 65
28	Fonds pour le transfert de l'entrepôt d'Aarau	13,842. 15
35	Fonds de roulement	2,000,000. —
75	Fonds d'assurance	300,000. —
76	Fonds de compensation de pertes	300,000. —
81	Comptes courants des acheteurs	58,806. 84
84	Amendes (non réparties), p. 157	2,883. 65
37	Fonds des dénonciateurs	27,795. 54
38	Cautionnements	313,340. 98
82	Reliquats passifs	4,521,484. 62
88	Solde disponible sur le compte d'exploitation	173,343. 79
		<hr/>
		10,517,888. 22

IX. Considérations finales.

Nous évaluons comme suit pour 1926 la consommation en Suisse de spiritueux soumis au monopole :

	Hectolitres d'eaux-de-vie à 50 degrés
Ventes de la régie des alcools, page 152 (31,046,77 q. à 92 ¹ / ₂ % du poids)	72,469
Importation d'alcool absolu, de trois-six et d'alcool par les particuliers, p. 147 (68,61 q. poids net à 92 ¹ / ₂ % du poids)	160
Importation d'eau-de-vie, de liqueurs et essences par les particuliers, page 155 (12,482,85 q. poids brut, le quintal métrique compté à 120 litres d'eau-de-vie)	14,979
Importation de vermouth par les particuliers, page 155 (6,099,82 q. poids brut, le quintal métrique compté à 30 litres d'eau-de-vie)	1,830
Eaux-de-vie fines de production indigène soumises au monopole, p. 154 et 155 (16,147.09 + 13,570.23 = fr. 29,717.32 de droits de monopole, à raison de fr. 62.50 par hectolitre)	475
	<hr/> 89,913
moins : Exportation, p. 156 (139,77 q. à 92 ¹ / ₂ % du poids)	326
	<hr/> 89,587

quantité qui, répartie sur une population d'environ 3,950,000 âmes, représente 2,27 litres par tête.

Résultats financiers, par rubriques,

Comptes d'exploitation	1887—1922
	Fr.
Recettes.	
<i>a.</i> Vente de trois-six et d'alcool de bouche	369,008,535. 88
<i>b.</i> Vente d'alcool dénaturé, etc.	122,368,151. 90
<i>b^{bis}</i> Vente d'alcool de fruits ¹⁾	153,351. 05
<i>c.</i> Vente de futaille	3,184,943. 83
<i>d.</i> Droits de monopole sur les eaux-de-vie fines, etc.	36,947,737. 91
<i>e.</i> Intérêts actifs, moins les intérêts passifs	—
Total des recettes	531,662,720. 57
Dépenses.	
<i>a.</i> Achat de trois-six et d'alcool de bouche	164,572,618. 35
<i>b.</i> Achat d'alcool dénaturé	107,322,207. 19
<i>b^{bis}</i> Achat d'alcool de fruits ¹⁾	3,639,304. 65
<i>c.</i> Achat de futaille	3,182,432. 81
<i>d.</i> Frais de transport	8,347,600. 72
<i>e.</i> Administration	16,465,747. 56
<i>f.</i> Excédent des intérêts passifs sur les intérêts actifs	3,378,292. 91
<i>g.</i> Remboursement du bénéfice du monopole sur les produits alcooliques exportés	10,137,260. —
<i>h.</i> Entretien et mise au complet des installations des bâtiments d'administration, des entrepôts, etc.	938,590. 31
Total des dépenses	317,984,054. 50
Excédent du compte d'exploitation	213,678,666. 07
Emploi de l'excédent du compte d'exploitation.	
1. Amortissement de constructions et d'emprunts	6,721,625. 34
2. Fonds de réserve	— 399. 95
3. Fonds de roulement	1,999,722. 80
4. Fonds d'assurance	—
5. Fonds de compensation de pertes	—
6. Amortissement d'indemnités relatives à l'absinthe	678,754. 13
7. Répartition aux cantons et communes à octroi	205,955,395. 58
Solde actif à reporter à compte nouveau sur 1927.

¹⁾ Figure jusqu'en 1921 sous la rubrique trois-six et alcool de bouche.

pour la période de 1887 à 1926.

1923	1924	1925	1926	1887—1926
Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
4,149,284. 75	3,774,109. 47	4,737,280. 50	6,707,680. 35	388,376,890. 95
4,319,675. 15	4,864,268. 54	5,087,844. 11	4,855,856. 20	141,495,795. 90
2,240,043. 45	1,439,060. 57	2,302,357. 17	—	6,134,812. 24
17,410. —	10,405. —	12,225. —	9,696. —	3,234,679. 83
1,740,037. 42	1,559,364. 27	1,970,890. 03	2,073,063. 76	44,291,093. 39
—	—	—	2,914. 40	—
12,466,450. 77	11,647,207. 85	14,110,596. 81	13,649,210. 71	583,533,272. 31
2,612,006. 51	1,221,875. 82	1,776,229. —	1,549,664. 05	171,732,393. 73
7,621,726. 31	3,923,331. 99	4,327,758. 04	3,638,264. 11	126,833,287. 64
6,283,086. 02	1,092,997. 44	641,429. 63	—	11,656,817. 74
8,353. —	5,721. 39	9,017. 55	7,571. 15	3,213,095. 90
466,270. 95	499,364. 34	539,654. 13	533,325. 07	10,386,215. 21
751,879. 51	632,506. 47	673,402. 66	627,886. 41	19,151,422. 61
225,848. 30	98,271. 09	127,924. 78	—	3,827,422. 68
17,476. 70	26,361. 62	9,656. 65	19,691. 15	10,210,446. 12
46,839. 45	23,386. 03	30,216. 40	28,080. 80	1,067,112. 99
18,033,486. 75	7,523,816. 19	8,135,288. 84	6,404,482. 74	358,078,214. 62
2) 5,567,035. 98	4,123,391. 66	5,975,307. 97	7,244,727. 97	225,455,057. 69
—	—	—	—	6,721,625. 34
—	—	—	—	+ 399. 95
—	—	—	—	1,999,722. 80
—	100,000. —	100,000. —	100,000. —	300,000. —
—	—	200,000. —	100,000. —	300,000. —
—	—	—	—	678,754. 13
777,218. —	1,943,045. —	2,720,263. —	3,886,090. —	215,282,011. 58
.....	225,281,713. 90
.....	173,343. 79
.....	225,455,057. 69

2) Déficit d'exploitation.

Ainsi que nous l'avons dit au chapitre VIII, page 159, nous avons réparti aux cantons sur le produit de la régie des alcools de l'année 1926, fr. 3,886,090, c'est-à-dire fr. 1.— par tête de population d'après le recensement de 1920 (3,886,090 âmes).

Cette répartition a lieu comme suit :

Zurich	Fr. 538,427. —
Berne	» 675,517. —
Lucerne	» 176,958. —
Uri	» 23,967. —
Schwyz	» 59,629. —
Unterwald-le-haut	» 17,657. —
Unterwald-le-bas	» 13,889. —
Glaris	» 33,901. —
Zoug	» 31,617. —
Fribourg	» 142,889. —
Soleure	» 130,578. —
Bâle-ville	» 140,508. —
Bâle-campagne	» 82,472. —
Schaffhouse	» 50,471. —
Appenzell-Rh. ext.	» 55,409. —
Appenzell-Rh. int.	» 14,574. —
St-Gall	» 295,496. —
Grisons	» 122,044. —
Argovie	» 240,736. —
Thurgovie	» 135,777. —
Tessin	» 152,725. —
Vaud	» 319,736. —
Valais	» 128,428. —
Neuchâtel	» 131,431. —
Genève	» 171,254. —

Fr. 3,886,090. —

X. Propositions.

Nous terminons notre rapport en vous proposant d'approuver la gestion et le compte de la régie des alcools pour l'année 1926.

Veuillez agréer, Monsieur le président et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Berne, le 1^{er} mars 1927.

Au nom du Conseil fédéral suisse :

Le président de la Confédération, MOTTA.

Le chancelier de la Confédération, KAESLIN.

RAPPORT du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur la gestion et le compte de la régie des alcools pour l'année 1926. (Du 1er mars 1927.)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1927
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	10
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	2185
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	09.03.1927
Date	
Data	
Seite	141-164
Page	
Pagina	
Ref. No	10 084 889

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.